

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

Projet de Procès-verbal d'une séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **19 décembre 2022 à 19 h 30** à la salle Desjardins du complexe sportif sis au 20, chemin Raphaël.

La présente séance est présidée par monsieur le Maire Guillaume Lamoureux à laquelle sont présents :

M. Daniel Meunier, conseiller du district no. 1
Mme Carolane Larocque, conseillère du district no. 2
M. Francis Beausoleil, conseiller du district no. 3
M. Pierre LeBel, conseiller du district no. 4
Mme Pamela Ross, conseillère du district no. 5
M. Claude Giroux, conseiller du district no. 6
M. Richard Gervais, conseiller du district no. 7

Sont également présents :

M. Marco Déry, directeur général et greffier-trésorier
M^e Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et DGA
M. Aziz Lahssaini, directeur du service des Finances et de l'Approvisionnement
Mme Shelley Crabtree, agente aux communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Cette séance a été dûment convoquée selon les formalités prévues au Code municipal du Québec;

Le Maire Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte; il est ____ h ____.

Auditoire: il y a _____ participants dans la salle et _____ participants en vidéoconférence.

1 22- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire Guillaume Lamoureux fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du budget 2023 et PTI 2023-2024-2025
3. Période de questions
4. Adoption du budget 2023
5. Adoption du PTI 2023-2024-2025
6. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

2 22- Présentation du budget 2023 et du plan triennal d'immobilisations pour les années financières 2023-2024 et 2025

Le Maire, monsieur Guillaume Lamoureux, fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2023 (budget 2023) et du plan triennal d'immobilisations (PTI) pour les années financières 2023-2024 et 2025.

3

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à ___h___ et se termine à ___h___.

4

22-

Adoption du budget 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954, al.1 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU que ce conseil municipal adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2023 tel que déposées :

Revenus	
Taxes	14 997 503.00 \$
Paiements en tenant lieu de taxes	432 320.00 \$
Autres revenus de sources locales	2 555 751.00 \$
Subvention	2 131 631.00 \$
Total des revenus	20 117 205.00 \$
Charges	
Administration générale	3 252 964.00 \$
Sécurité publique	4 180 833.00 \$
Transport	5 711 645.00 \$
Hygiène du milieu	3 075 448.00 \$
Santé et bien-être	98 586.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 167 558.00 \$
Loisirs, culture et parcs	1 996 321.00 \$
Frais de financement	283 508.00 \$
Total des charges	19 766 863.00 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	350 342.00 \$
Affectations	
Remboursement de la dette à long terme	1 235 700.00 \$
Affectations du surplus accumulé	533 610.00 \$
Fonds réservés	189 748.00 \$
Produit de cession	162 000.00 \$
Total conciliation	(350 342.00) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	0 \$

5 22-

Adoption du plan triennal d'immobilisations pour les années financières 2023, 2024 et 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 al. 1 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953 al. 2, le programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU que ce conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2023, 2024 et 2025 tel que déposé et annexé au présent procès-verbal.

projet



La Pêche
Investir dans un avenir durable!

Programme triennal d'immobilisations

	2023	2024	2025	Source de financement										
				Emprunt à l'ensemble	Emprunt sectoriel	Fonds général	Tarifs sectoriels	Subventions	TECQ	Fonds : carrières et sablières	Affectation de surplus	Fonds réservé - autre	Tiers	
ADMINISTRATION ET FINANCES														
Hôtel de ville - construction	4 587 500 \$	3 670 000 \$	917 500 \$	2 110 250 \$					2 477 250 \$					
Achat équipement informatique	15 000 \$	39 500 \$				15 000 \$								
Sous-total	4 602 500 \$	3 709 500 \$	917 500 \$	2 110 250 \$	- \$	15 000 \$	- \$	2 477 250 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
HYGIÈNE DU MILIEU														
Égouts Wakefield - Réparation composante de sécurité	50 000 \$						25 000 \$						25 000 \$	
Égouts Wakefield - Inspection caméra	25 000 \$						12 500 \$						12 500 \$	
Égouts Masham - Secteur institutionnel	200 000 \$	200 000 \$		80 000 \$				120 000 \$						
Sous-total	275 000 \$	200 000 \$	- \$	80 000 \$	- \$	- \$	37 500 \$	120 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	37 500 \$	- \$
SÉCURITÉ INCENDIE														
Réparation toiture caserne East-Aldfield	15 000 \$			15 000 \$										
Caserne Masham - construction	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$										
Achat cylindre d'air	10 000 \$					10 000 \$								
Sous-total	125 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	115 000 \$	- \$	10 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TRAVAUX PUBLICS														
Dépôt municipal	250 000 \$			250 000 \$										
Garage municipale - construction		250 000 \$	1 800 000 \$	- \$										
Boîte chauffante pour enrobé bitumineux		60 000 \$												
Véhicule de service	155 000 \$	65 000 \$	65 000 \$	155 000 \$										
Remorque à timon (fardier)		60 000 \$												
Véhicule d'opération	250 000 \$		385 000 \$	250 000 \$										
Luminaires de rues		240 000 \$												
Travaux routier	9 188 082 \$	9 219 661 \$	8 668 900 \$	2 810 703 \$	- \$	- \$	- \$	5 159 879 \$	900 000 \$	317 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total	9 843 082 \$	9 894 661 \$	10 918 900 \$	3 465 703 \$	- \$	- \$	- \$	5 159 879 \$	900 000 \$	317 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
IMMO, PARCS ET ESPACES VERTS														
Patinatoire Lac-des-Loups	70 000 \$			70 000 \$				- \$						
Remise à niveau du chalet de service Lac-des-Loups	215 000 \$			80 000 \$				60 000 \$						95 000 \$
Camion 3/4 t avec pompeur	115 000 \$			115 000 \$										
Étude revitalisation du pont Gendron	50 000 \$			50 000 \$				- \$						
Parc central - Surface synthétique multisport	386 575 \$			119 531 \$				267 044 \$						
Complexe sportif La Pêche	45 000 \$			45 000 \$										
Conversion des systèmes de chauffage (plan global)		60 000 \$												
Bibliothèque de La Pêche - étude, plan et travaux		50 000 \$	50 000 \$	- \$										
Sentier multi-usage Chelsea-Wakefield-Low - étude, plan et travaux	230 000 \$	800 000 \$	1 500 000 \$					230 000 \$						
Revitalisation du parc Monette	210 000 \$			21 606 \$				188 394 \$						
Parc central - aménagement	220 000 \$			44 731 \$				175 269 \$						
Sous-total	1 541 575 \$	910 000 \$	1 550 000 \$	525 868 \$	- \$	- \$	- \$	920 707 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	95 000 \$
Grand total	16 387 157 \$	14 814 161 \$	13 486 400 \$	6 296 821 \$	- \$	25 000 \$	37 500 \$	8 677 836 \$	900 000 \$	317 500 \$	- \$	- \$	37 500 \$	95 000 \$

Remarques à propos du PTI :

*Représente le financement global du coût du projet

- 1 - Le présent PTI est une orientation budgétaire. La réalisation de chaque projet doit être approuvée par le Conseil municipal.
- 2 - Les montants indiqués sont des estimations établies selon l'information en main lors de la préparation du PTI.
- 3 - Ces estimations pourraient varier lors de leur approbation par le conseil (règlements ou résolutions).
- 4 - Les montants indiqués comme subventions ont été établis de façon estimative selon les informations disponibles lors de la préparation du PTI.
- 5 - Certaines subventions doivent être confirmées ultérieurement par les gouvernements concernés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ___h___.

Guillaume Lamoureux
Maire

M^e Sylvie Loubier
Greffière et Directrice générale adjointe

projet